SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUES

Le 12 mai 2017

PORTÉE DES TRAVAUX

POUR

L'INSTALLATION DE RÉCEPTEURS D'ALARME DE PROTECTION PERSONNELLE

À

PÉNITENCIER À SÉCURITÉ MINIMALE DE DORCHESTER

AUTORITÉ

Service correctionnel a approuvé la portée des travaux est approuvée quant à l'installation de trois récepteurs d'alarme de protection personnelle (RAPP) Flash additionnels. Il faut soumettre les recommandations de corrections, de suppressions ou d'ajouts au responsable de la conception, à l'adresse suivante.

Approuvé par :

Alain Davidson

A/Directeur, Systèmes de sécurité électroniques

Service correctionnel du Canada

340, avenue Laurier Ouest

Ottawa (Ontario)

K1A 0P9

Préparé par

Larry/Carter

Chef, Entretien des systèmes électroniques

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	3
1.1	Généralités	3
1.2	Portée	
1.3	Besoin et objet	
1.4	Contexte	
1.5	Visites et examen de l'établissement	4
1.6	Acceptabilité technique	4
2	DOCUMENTS APPLICABLES	6
2.1	Applicabilité	6

1 INTRODUCTION

1.1 Généralités

- .1 Les travaux suivants sont exigés afin d'agrandir la couverture de transmission des dispositifs d'alarme personnels portatifs (DAPP) Flash dans l'aire des soins de santé de l'établissement 58 A ainsi que dans l'établissement CORCAN F114.
- .2 Service correctionnel Canada a besoin d'installer trois (3) récepteurs d'alarme personnels portatifs (RAPP) qu'on ajoutera au système de DAPP Flash existant au Pénitencier à sécurité minimale de Dorchester.
 - Il faut installer un récepteur de DAPP dans l'établissement de soins de santé de F58A du Pénitencier de Dorchester (sécurité minimale), au-dessus du plafond suspendu de la salle 160.
 - i. On doit connecter cet appareil, au moyen d'un nouveau câble d'alimentation électrique par port Ethernet (PoE) Cat 6, à un commutateur réseau de TCF du SSE situé dans la salle 015, au sous-sol de l'établissement F58A. On établira les exigences relatives au conduit au cours de la visite sur place obligatoire.
 - ii. Il faut installer deux (2) récepteurs de DAPP dans l'établissement Corcan F114 du Pénitencier à sécurité minimale de Dorchester.
 - a. Il faut installer l'un d'entre eux dans l'établissement F114, au-dessus du plafond suspendu de la salle 102.
 - b. On doit installer l'autre dans un bâti de matériel fourni par l'entrepreneur et situé dans la salle 203, à l'aire mezzanine au 2^e étage de l'établissement F114. De plus, cet appareil nécessite un support d'antenne externe.
 - 2. Ces deux récepteurs seront connectés, au moyen d'un câble PoE Cat 6, à un nouveau commutateur réseau fourni par l'entrepreneur qui se trouvera dans la salle 203 de l'établissement F114.
 - 3. On établira la connexion du nouveau commutateur réseau de la salle 203 de l'établissement F114 au moyen des paires de fibres optiques de rechange du pénitencier, situées dans la salle de réseau local (RL) 202A.
 - Cette paire servira au raccordement de la salle de RL 203 de l'établissement F114 à la salle 015 de l'établissement 58, par l'entremise du réseau à fibres optiques de rechange du pénitencier. Il faut examiner et vérifier ce réseau au cours de la visite sur place.
 - ii. L'entrepreneur doit fournir tous les câbles et cordons de raccordement.

1.2 Portée

- .1 L'entrepreneur doit :
 - fournir, installer et configurer trois (3) nouveaux RAPP Flash PoE qu'on intégrera au système de DAPP flash existant;
 - 2. fournir, configurer et mettre à l'essai un (1) RAPP Flash PoE de rechange;
 - 3. fournir les documents et dessins qui tiennent compte de ces récepteurs additionnels;
 - 4. fournir, s'il y a lieu, les câbles de raccordement (qui doivent tous être dotés d'une gaine verte) servant à connecter l'infrastructure à fibres optiques des établissements F114, F56 et F58 au réseau à fibres optiques existant;
 - 5. fournir, au besoin, les commutateurs réseau associés aux nouveaux RAPP afin d'établir les communications avec le bus CECOM installé à la salle 015, située au 1^{er} étage de l'établissement 58;

- 6. fournir un bâti d'équipement qu'on installera dans la salle 203 de l'établissement F114. Ce bâti doit être verrouillable et d'une taille suffisante afin qu'on y installe un RAPP, un commutateur réseau à 24 ports et une ASC montée sur bâti;
- 7. fournir l'alimentation c.a. en provenance d'un panneau de distribution électrique existant du bâti d'équipement de l'entrepreneur;
- 8. offrir de la formation sur l'entretien, plus particulièrement quant à la réparation, au remplacement et à la configuration des nouveaux récepteurs.

1.3 Besoin et objet

- .1 La portée des travaux offre aux fournisseurs potentiels assez d'information pour qu'ils puissent présenter une soumission à TPSGC et à SCC. De plus, elle définit la portée de l'architecture du système nécessaire afin :
 - 1. d'ajouter trois (3) RAPP Flash additionnels au Pénitencier à sécurité minimale de Dorchester, ainsi qu'un récepteur fonctionnel de rechange;
 - 2. d'ajouter un (1) bâti d'équipement verrouillable, doté d'une ASC et d'un commutateur réseau à 24 ports;
 - 3. de fournir tous les conduits et câbles exigés afin d'intégrer les trois (3) nouveaux RAPP et le commutateur réseau au système de DAPP existant.

1.4 Contexte

- .1 Lieu:
 - 1. Le Pénitencier de Dorchester est un établissement à sécurité minimale et moyenne situé à Dorchester, au Nouveau-Brunswick (E4K 2Y9).

1.5 Visites et examen de l'établissement

- .1 Le responsable de la conception ou son représentant autorisé organisera une visite sur place et indiquera les emplacements des nouveaux RAPP ainsi que de l'infrastructure de fibres optiques existante.
- .2 Cette visite peut servir à déterminer :
 - l'emplacement exact et le mode de fixation des RAPP;
 - 2. l'emplacement de fixation du bâti et des commutateurs réseau;
 - 3. les exigences et la disponibilité en matière d'alimentation c.a. et c.c.;
 - 4. l'examen de l'architecture du système de DAPP existant;
 - 5. les exigences relatives aux conduits et au câblage:
 - 6. la disposition générale des lieux et l'environnement opérationnel du site.

1.6 Acceptabilité technique

.1 Les conditions opérationnelles du Service correctionnel du Canada (SCC) sont uniques en raison de la diversité des emplacements, des conditions météorologiques auxquelles les établissements correctionnels font face et des techniques de construction de ces derniers. Le maintien de la sécurité nationale, de la sécurité du personnel et de celle des délinquants

- constitue l'engagement du SCC envers le gouvernement et le public. Les systèmes de sécurité électroniques utilisés dans ce milieu unique doivent contribuer au maintien de normes de fiabilité très élevées.
- .2 La Direction des installations du SCC a établi des énoncés des travaux (EDT), des spécifications techniques et des normes visant les systèmes de sécurité électroniques, qui sont fondés sur des critères de rendement opérationnel très spécifiques et restrictifs. L'acceptabilité technique de ces systèmes signifie que leur équipement et leurs composants sont conformes aux spécifications, aux normes et aux ET pertinents du SCC.

2 DOCUMENTS APPLICABLES

2.1 Applicabilité

.1 Les dispositions contenues dans les documents énumérés ci-dessous s'appliquent à tous les aspects du présent projet, sauf si elles sont exclues ou modifiées par le présent EST.

Numéro	Titre
SE/ET-0101	Énoncé des travaux – Installation des systèmes électroniques
SE/ET-0102	Énoncé des travaux – Contrôle de la qualité des opérations d'approvisionnement et d'installation des systèmes de sécurité électronique
SE/ET-0110	Énoncé des travaux – Systèmes de câbles structurés des systèmes de sécurité électronique
SE/STE-0006	Spécification technique en électronique – Conduits, baies d'équipement et alimentation électrique des systèmes de sécurité des établissements correctionnels fédéraux
ES/STO-0003	Norme en génie électronique – Serveur de protocole NTP utilisé dans les établissements correctionnels fédéraux
A-19	Norme de l' <i>Electronic Industry Association</i> pour les baies, les panneaux et le matériel connexe